

SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE COCO RAPÉ (SICOR)

Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 1 500 000 000 FCFA

Siège social : Jacqueville, Quartier SICOR, BP 202 Jacqueville, RCCM : CI-ABJ-1976-B-17970

Bureau de représentation : 4è étage, Immeuble Arc-en-ciel, Angle Bd Lagunaire - Avenue Chardy, 04 B.P. 973 Abidjan 04

Tél : 27 20 21 05 14

AVIS D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPÉ (SICOR) sont convoqués en assemblée générale le Mercredi 26 Juillet 2023 à 09 heures à l'Hôtel Palm Club, Cocody à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (exercice clos les 31 décembre 2020 et 2021)

- 1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration
- 2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes
- 3. Approbation des comptes des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021
- 4. Quitus aux Administrateurs
- 5. Décharge aux Commissaires aux Comptes
- 6. Affectation des résultats des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021
- 7. Nomination d'un nouvel Administrateur
- 8. Nomination des Commissaires aux Comptes
- 9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les actionnaires pourront assister personnellement à l'assemblée ou se faire représenter par un mandataire de leur choix. A cet effet, les formulaires de pouvoir ainsi que les documents sociaux visés par l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE sont mis à leur disposition au bureau de représentation.

Cet avis annule et remplace celui paru dans le quotidien Fraternité Matin du vendredi 30 Juin 2023.

Le Conseil d'Administration